



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°57**

**Publié le 10 septembre 2020**



## **CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL.....4**

### **Secrétariat de Direction.....4**

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable.....4
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule.....4
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux aménagements de cellule.....4
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'appel des autorités dans le cadre d'un incident grave.....5
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'utilisation de l'armement en position à la porte d'entrée principale.....6
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux autorisations de visite autres que celle des familles.....6
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à des autorisations de mouvements d'argent.....7
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la commission pluridisciplinaire unique.....7
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à des restrictions de correspondance écrite ou d'accès au téléphone.....7
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux cours par correspondance et à la préparation à des examens dans l'établissement.....8
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à une décision prise en urgence par le chef d'établissement relevant normalement du directeur interrégional.....8
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la délivrance de toute certification conforme de copie, extrait de document ou de signature concernant une personne détenue.....8
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la délivrance, suspension et annulation des permis de visite.....9
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à une demande d'investigation corporelle interne.....9
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.....9
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'engagement de poursuites disciplinaires.....10
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la gestion de l'isolement d'une personne détenue.....10
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant au centre pénitentiaire.....10
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux retenues au profit du trésor public.....11
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux mesures de retrait, fouilles et moyens de contrainte.....11
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au déplacement préventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement.....12
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au placement en cellule de protection d'urgence.....13
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la présidence de la commission de discipline.....13
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la prise en charge d'objet ou de bijoux appartenant à un détenu.....14
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes détenues.....14
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable.....14
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'autorisation pour un retrait d'argent.....15
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au retrait en urgence d'une personne détenue placée à l'extérieur du centre pénitentiaire.....15

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la fixation des sommes détenues par les personnes détenues autorisées à se trouver à l'extérieur de l'établissement.....15
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie.....16
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la suspension à titre préventif d'une activité ou formation professionnelle rémunérée.....16
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux habilitations ou suspensions provisoires d'habilitations.....17
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la transmission de sommes d'argent acquises sans autorisation préalable, au régisseur des comptes nominatifs .....17
- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'organisation des visites de détenus dans un parloir.....17

**CENTRE DE DETENTION DE BAPAUME.....19**

**Pôle RH/ secrétariat de direction.....19**

- Décision n°35 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature et de compétence de la cheffe d'établissement du centre de détention de Bapaume.....19

---

## CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL

---

### SECRETARIAT DE DIRECTION

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- monsieur Robert LEDOUX, major, responsable Infra-Sécurité
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, gradé Infra-Sécurité

Pour accéder à l'armurerie, sans autorisation préalable, dans le cadre de la gestion et de l'entretien des armes et des matériels de sécurité.

Fait à Vendin-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule

Vu l'article R57-6-24 alinéa 1 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule.

Fait à Vendin-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux aménagements de cellule

Vu l'article R57-6-18 annexe article 46 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention

- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, major
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- madame Caroline VAST, 1ère surveillante
- madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la destination à donner aux aménagements de cellule fait par une personne détenue au moment de son départ.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'appel des autorités dans le cadre d'un incident grave

Vu les articles D266 et D267 du Code de procédure pénale  
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donné à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention, dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence d'officier

Pour la conduite de la procédure relative à l'appel des autorités préfectorales, de police et de gendarmerie dans le cadre d'un incident grave en détention, d'une attaque ou menace venant de l'extérieur ne permettant pas un maintien de l'ordre et de la sécurité par le seul personnel de surveillance ; de l'ordre expresse, dans des circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définis (cas déterminés aux articles R57-7-83 et R57-7-84 du CPP) d'armer les agents en service dans les locaux de détention.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'utilisation de l'armement en position à la porte d'entrée principale

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Virginie DELOFFRE, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Robert LEDOUX, major
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- madame Caroline VAST, 1ère surveillante
- madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour recourir, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité aux armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP).

Fait à Vendin-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux autorisations de visite autres que celle des familles

Vu les articles R57-6-16, D473, R57-6-24, D277, R57-6-5, D439-4 et D446 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
  - madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux autorisations de visiter le centre pénitentiaire, aux autorisations pour les ministres du culte extérieurs de célébrer offices ou prêches, aux autorisations données aux personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues, à la suspension provisoire, en cas d'urgence, d'un mandataire agréé, à la suspension de l'agrément d'un

visiteur de prison en cas d'urgence pour des motifs graves, aux délivrances de permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux listés dans l'article R57-6-5 à l'alinéa 1.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à des autorisations de mouvements d'argent

Vu les articles D330, R57-6-18 annexe aux articles 14 dernier alinéa et 30 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à des autorisations de mouvements d'argent, concernant les condamnés pour opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif, pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille une somme figurant sur leur part disponible, pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent retirée de la part disponible, pour une personne détenue de percevoir des subsides de personnes non titulaires de permis de visite ou de recevoir des mandats à titre exception en lien avec une dépense.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la commission pluridisciplinaire unique

Vu l'article D90 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté du désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Virginie DELOFFRE, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la présidence, la composition et la convocation de la Commission Pluridisciplinaire Unique.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à des restrictions de correspondance écrite ou d'accès au téléphone

Vu les articles R57-8-19 et R57-8-23 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement

- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée et sa notification à la personne détenue, aux autorisations, refus, suspension ou retrait, pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine, de téléphoner.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux cours par correspondance et à la préparation à des examens dans l'établissement

Vu les articles D436-2 et D436-3 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux autorisations de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'Éducation Nationale ou de refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à une décision prise en urgence par le chef d'établissement relevant normalement du directeur interrégional

Vu l'article D258 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une demande au directeur interrégional relevant de sa compétence ou, du fait de l'urgence, d'une décision relevant normalement du bloc de compétence de ce dernier, à charge pour le chef d'établissement ou son représentant de l'en informer sans délai et si possible téléphoniquement.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la délivrance de toute certification conforme de copie, extrait de document ou de signature concernant une personne détenue

Vu l'article D154 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration

- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la délivrance à toute autorité habilitée par la loi ou les règlements de tout extrait ou copie certifiée conforme de toute pièce qui se trouve en possession de l'établissement pénitentiaire, de légaliser la signature d'une personne détenue en sa présence pour la gestion de ses affaires privées.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la délivrance, suspension et annulation des permis de visite

Vu les articles R57-8-10, R57-8-11 et R57-6-5 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, commandant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure relative à la délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés au refus temporaire d'usage d'un permis de visite dans des circonstances exceptionnelles, ou de délivrance de permis de communiquer aux avocats pour les condamnés dans les autres cas que ceux définis dans les articles 712-6, 712-7 et 712-8 du CPP.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à une demande d'investigation corporelle interne

Vu l'article R57-7-82 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Virginie DELOFFRE, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une demande d'investigation corporelle interne adressée au Procureur de la République près le TGI de Béthune dans le cadre de recherche de produits ou matériels illicites.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités

Vu l'article D446 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction

- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'engagement de poursuites disciplinaires

Vu l'article R57-7-15 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUHNA, adjointe au chef d'établissement
  - madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
  - madame Marie BLIN, directrice adjointe
  - madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
  - madame Véronique JENNEQUIN, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
  - monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
  - monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
  - madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
  - madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
  - madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
  - monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
  - madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
  - monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'engagement des poursuites disciplinaires concernant les personnes détenues.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la gestion de l'isolement d'une personne détenue

Vu les articles R57-7-62, R57-7-64, R57-7-65, R57-7-66, R57-7-70, R57-7-72 et R57-7-76 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au placement à l'isolement avec urgence ou sans urgence, de levée d'isolement, de première prolongation ou de proposition de prolongation avec rapport circonstancié, d'autorisation d'une personne détenue à participer avec d'autres à des activités communes sur le quartier d'isolement.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant au centre pénitentiaire

Vu l'article R57-6-24 alinéa 5 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, major
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJ, 1er surveillant
- madame Caroline VAST, 1ère surveillante
- madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant au centre pénitentiaire.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux retenues au profit du trésor public

Vu l'article D.332 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour prononcer les retenues de valeurs pécuniaires en réparation de dommages matériels causés en détention.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux mesures de retrait, fouilles et moyens de contrainte

- aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux,
- aux mesures de fouille des personnes détenues,

- à l'utilisation de moyens de contrainte

Vu l'article R57-6-24 alinéas 2, 3, et 4 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Virginie DELOFFRE, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Robert LEDOUX, major
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- madame Caroline VAST, 1ère surveillante
- monsieur Saïd AIT AHMED, 1er surveillant
- madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues et à l'utilisation de moyens de contrainte

Fait à Vendin-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au déplacement préventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement

Vu l'article R57-7-5 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier DRLP
- monsieur Karim BOUVIER, officier DRLP
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Virginie DELOFFRE, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier

- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Robert LEDOUX, major responsable infrastructure/sécurité
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante, responsable BGD
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJIT, 1er surveillant
- madame Caroline VAST, 1ère surveillante
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOU, 1er surveillant
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et le placement préventif en cellule disciplinaire, de confinement provisoire.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
 Le directeur  
 Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au placement en cellule de protection d'urgence

Vu le plan d'action de la Garde des Sceaux de prévention du suicide des personnes détenues dans sa note en date du 15 juin 2009,

Vu la note DAP du 30 novembre 2010 sur les dotations de première urgence (DPU) et les cellules de protection d'urgence (CproU),

Vu le Guide Méthodologique Santé – Justice V.3 contenu dans la circulaire interministérielle du 30 octobre 2012,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil,

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Georgette TONYE-MAKON, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au placement en cellule de protection d'urgence d'une personne détenue du centre pénitentiaire en crise suicidaire pour un délai maximum de 24 heures, en informant sans délai l'Unité de Soins ou le Centre 15.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
 Le directeur  
 Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la présidence de la commission de discipline

Vu l'article R57-7-5 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint chef de détention

pour la conduite de la procédure et la présidence de la commission de discipline.

Fait à Vendin-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la prise en charge d'objet ou de bijoux appartenant à un détenu

Vu l'article R57-6-18 annexe art.24 paragraphe III du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au refus de prise en charge d'objets ou bijoux en raison de leur prix ou de leur volume ou à l'autorisation de remise à un tiers d'objets appartenant à un détenu et ne pouvant être joints à son transfert

Fait à Vendin-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes détenues

Vu l'article R57-6-18 en annexe article 34 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions à intervenir en cas de recours gracieux de requête ou de plainte administrative des personnes détenues.

Fait à Vendin-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'autorisation pour un retrait d'argent

Vu l'article D331 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret d'épargne.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative au retrait en urgence d'une personne détenue placée à l'extérieur du centre pénitentiaire

Vu les articles D147-30-47 et D124 al.2 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au retrait en urgence d'une mesure de placement sous surveillance électronique en la motivant et en procédant à la réintégration du condamné ou plus généralement la réintégration d'un détenu se trouvant à l'extérieur de l'enceinte du centre pénitentiaire.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la fixation des sommes détenues par les personnes détenues autorisées à se trouver à l'extérieur de l'établissement

Vu l'article D122 et D432-3 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la fixation des sommes détenues par les personnes admises au régime de la semi liberté, bénéficiant d'une mesure de placement extérieur ou d'une permission de sortie autorisées par le chef d'établissement, à l'autorisation qui est faite à un détenu de pouvoir travailler pour son propre compte ou pour une association.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour accéder à l'armurerie, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité pour sortir de l'armement ou du matériel de sécurité pour une intervention dans le chemin de ronde si les armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP) paraissent insuffisantes au traitement de l'incident.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la suspension à titre préventif d'une cativité d'une activité ou formation professionnel rémunérée

Vu l'article R57-7-22 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire

- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, major
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1<sup>er</sup> surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1<sup>ère</sup> surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1<sup>er</sup> surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1<sup>ère</sup> surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1<sup>er</sup> surveillant
- madame Caroline VAST, 1<sup>ère</sup> surveillante
- madame Isabelle WOSIAK, 1<sup>ère</sup> surveillante
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1<sup>er</sup> surveillant
- madame Anne DELMET, 1<sup>ère</sup> surveillante
- madame Virginie KVAK, 1<sup>ère</sup> surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1<sup>er</sup> surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1<sup>er</sup> surveillant

- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la suspension à titre préventif d'une activité professionnelle ou d'une formation professionnelle lorsqu'une faute est commise pendant ou à l'occasion de cette activité nécessitant le retrait de la personne détenue pour y mettre fin ou faire cesser le trouble qui en découle.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative aux habilitations ou suspensions provisoires d'habilitations

Vu les articles D388, D389, D390 et D390-1 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donné à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure relative aux suspensions provisoires d'habilitation de personnels hospitaliers autre que praticien hospitalier temps plein, d'autorisations d'accès de personnels hospitaliers sur proposition du Directeur du Centre Hospitalier concerné par le protocole cité dans l'article R.6112-16 du CSP en cas d'absence ou empêchement de personnel habilité, aux autorisations d'accès pour les personnes des collectivités territoriales ou d'associations intervenant pour des actions de prévention et éducation pour la santé ou aux personnels de structures spécialisées de soins et de prévention en addictologie pour la prise en charge des personnes détenues dépendantes de produits illicites ou pas.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à la transmission de sommes d'argent acquises sans autorisation préalable, au régisseur des comptes nominatifs

Vu l'article D.332-1 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour transmettre au régisseur des comptes nominatifs (qui procède au versement au Trésor Public) les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière des personnes détenues, acquises ou introduites irrégulièrement.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le directeur  
Signé Vincent VERNET

---

- Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 août 2020 relative à l'organisation des vistes de détenus dans un parloir

Vu l'article R57-8-12 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe

- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stephanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'organisation des visites d'un détenu dans un parloir avec dispositif de séparation.

Fait à Vendn-le-Vieil le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

---

## CENTRE DE DETENTION DE BAPAUME

---

### PÔLE RH/ SECRETARIAT DE DIRECTION

- Décision n°35 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature et de compétence de la cheffe d'établissement du centre de détention de Bapaume

**MINISTERE DE LA JUSTICE - DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES  
PENITENTIAIRES DE LILLE**

**CENTRE DE DETENTION  
DE BAPAUME**

**DECISION PORTANT DELEGATION**

**N° 35 du 1er septembre 2020**

**Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24 et R.57-7-5;**

**Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 31 août 2020 nommant madame Virginie TANQUEREL en qualité de cheffe d'établissement du centre de détention de Bapaume ;**

**Article 1 :** en cas d'absence ou d'empêchement de madame Virginie TANQUEREL, cheffe d'établissement du centre de détention de Bapaume, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Madame Camille LE BOULANGER, adjointe au chef d'établissement
- Madame Adélaïde VALENCIA, directrice adjointe
- Monsieur Bruno PAYEN, attaché principal d'administration de l'État

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 2 :** en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Monsieur Arnaud MANAIN, capitaine pénitentiaire
- Monsieur Mohamed AZZAOU, capitaine pénitentiaire

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 3 :** en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Monsieur Louis FAVALE, capitaine pénitentiaire
- Monsieur Nordine GHALEM, lieutenant pénitentiaire
- Madame Aïne SCHMIT lieutenant pénitentiaire
- Madame Valérie LARRODE, lieutenant pénitentiaire

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 4 :** en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction et des officiers, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Monsieur Johan ACCART, premier surveillant
- Madame Nathalie AMBERT, première surveillante
- Monsieur Michaël BOCQUET, premier surveillant
- Madame Aude BOCQUET, première surveillante

- *Monsieur Jean-Philippe BOURDON, premier surveillant*
- *Monsieur Philippe COCQUEMAN, premier surveillant*
- *Monsieur Loïc COPIE, major*
- *Monsieur Laurent DECAMME, premier surveillant*
- *Monsieur Julien DELCROIX, premier surveillant*
- *Monsieur Xavier DENEUVILLE, premier surveillant*
- *Monsieur Frédéric DHORDAIN, major*
- *Monsieur Bruno DUFLOT, major*
- *Monsieur Fabrice FLOUR, premier surveillant*
- *Monsieur Nicolas ONGENAE, premier surveillant*
- *Monsieur Axel REMY, premier surveillant*
- *Monsieur Grégory TIEN, premier surveillant*
- *Monsieur Julien TIMMERMAN, premier surveillant*
- *Monsieur Pascal TURBANT, premier surveillant*
- *Monsieur Marc VANEXEM, premier surveillant*

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

A Bapaume, le 1er septembre 2020

Virginie TANQUEREL,  
Cheffe d'établissement,

Virginie TANQUEREL, cheffe d'établissement du centre de détention de Espatume  
donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)  
aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Source : Code de procédure pénale	Adjoint au CE directeurs adjoints directeur placé	AAE	Chef de détention et adjoint	Officiers	Mejors	Premiers surveillants
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R.57-7-79	X	X	X	X	X	X
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X	X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	X	X	X		
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X	X	X			
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R.57-7-8	X	X	X			
Etablissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assesseurs extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R.57-7-12	X					
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X		X			
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R.57-7-54 à R.57-7-59	X		X			
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X		X	X		
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25 ; R.57-7-64	X		X			
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R.57-7-62	X	X				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R.57-7-62	X	X				
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R.57-7-64	X	X				
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-64 ; R.57-7-70	X					
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-67 ; R.57-7-70	X					
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R.57-7-68	X	X	X	X		
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R.57-7-66 ; R.57-7-70	X					
Levée de la mesure d'isolement	R.57-7-72 ; R.57-7-76	X					

Déclassé ou suspension d'un emploi	D.432-4	X	X	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R. 57-7-22	X	X	X	X	X	X	X
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	R57-6-8 ; R57-6-9	X		X				
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre de la procédure contradictoire)	D459-3	X		X				
Suspension de l'agrément d'un mandataire	R. 57-6-16	X						
Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R57-6-18	X	X	X	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement	R57-6-24 et D277	X	X	X	X	X	X	
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R.57-6-5, R57-8-10, D403 et D411	X						
Saisie du procureur pour investigations corporelles par un médecin lorsqu'une personne détenue est soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X	X	X	X	X	X	
Sursis au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R57-8-11	X	X	X	X	X	X	
Décision que les visites auront lieu dans un panier avec dispositif de séparation	R57-8-12	X	X	X	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R57-8-15	X	X	X	X	X	X	
Décision de renvoyer une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours- information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X	X	X	X	X	X	
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès au téléphone pour les personnes condamnées	R57-8-23 et D419-1	X	X	X	X	X	X	
Opposition à l'écrit d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R57-8-6	X	X	X	X	X	X	
Détermination des jours et horaires des offices en liaison avec les aumôniers	R. 57-9-5	X	X	X	X	X	X	
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R. 57-9-2	X	X	X	X	X	X	
Interdiction d'accès à une publication écrite ou audiovisuelle	R.57-9-8	X	X	X	X	X	X	
Représentation du chef d'établissement à la commission d'application des peines-rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D49-28 R.57-7-28 et R57-7-29	X	X	X	X	X	X	
Demande d'enquête par le SPP pour compléter un dossier d'orientation	D79	X	X	X	X	X	X	
Présidence de la commission pluridisciplinaire unique	D90 à D92	X	X	X	X	X	X	

	R57-6-24	X	X	X	X	X	X	X	X
Mesures d'affectation de personnes détenues en cellule Information du DI et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité	D64	X	X	X	X	X	X	X	X
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi- liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisées à détenir	D122	X							
Reintégration immédiate en cas d'urgence de personnes condamnées se trouvant à l'extérieur	D124	X	X	X	X				
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention	D216-1	X							
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur appelé à siéger en commission de discipline	D250	X							
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions	D258-1	X	X	X	X	X	X	X	X
Audience d'une personne détenue en cas de requêtes ou plaintes	D259	X	X	X	X	X	X	X	X
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité	D266	X	X	X	X				
Organisation des rondes après le coucher et au cours de la nuit	D272	X	X	X	X				
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareils médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	D273	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D274	X	X	X	X				
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D276	X							
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	D283-4	X	X	X	X	X	X	X	X
Décisions portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements	D292 à D294, D299, D308, D310	X	X	X	X	X	X	X	
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D330	X	X	X	X				
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de caisse d'épargne	D331	X	X	X	X				
Retenu sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés	D332	X	X	X	X				
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont portuees les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	D337	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation de remise à un tiers désigné par une personne détenue d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	D340	X	X	X	X				
Contrôle des cantines et limitation en cas d'abus	D343	X	X	X	X	X	X	X	X

Fixation des prix pratiqués en cantine	D344								
Attribution de l'aide aux personnes détenues indigentes	D347-1	X							
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D388	X	X						
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D389	X	X						
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D390	X	X						
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D390-1	X	X						
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominal	D395	X	X						
Interdiction pour des condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille	D414	X							
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille des sommes figurant sur leur part disponible	D421	X	X						
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D422	X	X						
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue	D427	X	X						
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues	D430 et D431	X	X						
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D432-3	X							
Déclassement d'un emploi en cas d'incompétence ou suspension en cas d'incapacité à l'emploi d'une personne détenue	D432-4	X	X						
Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement	D433-3	X	X						
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	D436-2	X							
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D436-3	X							
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale	D438	X	X						
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices	D439-4	X	X						
Accès des personnes détenues aux publications écrites et audiovisuelles – réception ou envoi vers l'extérieur de publications écrites et audiovisuelles par les personnes détenues	D443 et D443-2	X							

Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D446	X						
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D446	X	X	X				
Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gain, sous le contrôle du personnel de surveillance	D447	X	X	X				
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D449	X	X	X				
Autorisation d'acquisition de matériel informatique par les personnes détenues	D449-1	X	X					
Programmation des activités sportives de l'établissement	D459-1	X	X	X				
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D473	X						
Détermination des jours et horaires de visite pour les visiteurs de prison	D476	X						
Placement en cellule de protection d'urgence	R57-E-24	X	X	X	X	X	X	X
Utilisation de la dotation de protection d'urgence	R57-E-24	X	X	X	X	X	X	X

Fait à Bapaume, le 1<sup>er</sup> septembre 2020


  
 Virginie TANQUEREL,  
 Cheffe d'établissement

